

**OFFICE DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE
ET RURAL DE CORSE**

CONSEIL D'ADMINISTRATION du lundi 31 mars 2025

144^{ème} Séance

**Délibération n°2025-507
Procédure de passation des marchés publics:
Modification n°16 du règlement interne
et guide de procédure de la commande publique**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars, le Conseil d'Administration de l'ODARC s'est réuni en sa 144^{ème} séance, à 14 H 30, salle de réunion de Bastia sous la présidence de Monsieur Dominique LIVRELLI.

Etaient présents :

Mmes et Mrs Dominique LIVRELLI, Françoise CAMPANA, Paula MOSCA, Juliette PONZEVERA, Jean Marc BORRI, Jean Noël PROFIZI, Jacques FILIPPI, Laetitia SIMEONI, Jean CURALLUCCI, Jean-Noël LUCIANI, Cyril CARIA, Matthieu MASSIANI, Marc-François CASANOVA

Etaient absents et avaient donné pouvoir :

Mme Marie Antoinette MAUPERTUIS à Dominique LIVRELLI
M. Jean-Jacques LUCCHINI à Jean Marc BORRI
M. Petru-Antone FILIPPI à Françoise CAMPANA
M. Hyacinthe VANNI à Paola MOSCA

Etaient absents :

Mmes et Mrs, Anna-Maria COLOMBANI, Frédérique DENSARI, Lisa FRANSCI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Marie-Anne PIERI, Chantal PEDINIELLI, Georges MELA, Pierre GUIDONI, Josépha GIACOMETTI-PIREDDA, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI, Pau Félix BENEDETTI, Jean Baptiste ARENA, Paul BIANCHI, Pierre CRUCCIANI, Ange ANDARELLI, Joseph COLOMBANI, Stéphane PAQUET, François FONDACCI, François Laurent PASQUALI, Emilie RAFFALI, Jean Baptiste LECCIA, Paul OTTAVIANI, Paule NICOLAI-PIETRI, Ignace PADOVANI.

Étaient également présents :

Mme Marie-Pierre BIANCHINI, Directrice par intérim
M. Yves CONVENTI, Directeur Adjoint au Développement
M. Andria GRASSI, Tutelle de Collectivité de Corse

Le Conseil d'Administration de l'ODARC

Considérant la loi n°83-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés de communes, des départements et des régions,

Considérant la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Considérant la loi n°2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'article 17 des statuts de l'Office du Développement Agricole et Rural de Corse qui stipule que le Conseil d'Administration délibère sur les conditions générales de passation, de financement et de contrôle des marchés,

Considérant la délibération n°92/09 du 24 novembre 1992 qui soumet l'ODARC aux règles générales de passation des marchés applicables aux collectivités locales, telles qu'elles sont définies dans le code des marchés publics,

Considérant la délibération n°04/21 du 21 septembre 2004 modifiée, portant adoption du règlement intérieur de la commande publique applicable à l'ensemble des services de l'ODARC,

Considérant l'Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique,

Considérant le décret 2018/1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique,

Considérant la délibération n°2024/503 du 2 décembre 2024, portant adoption de la modification n°15 du règlement interne et guide de procédure de la commande publique applicable à l'ensemble des services de l'ODARC,

Considérant le Code de la Commande Publique en vigueur,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER : **DECIDE** d'adopter le règlement interne et guide de procédure de la commande publique tel qu'annexé à la présente délibération annulant et remplaçant le règlement interne et guide de procédure des marchés publics – version 15 en date de 2 décembre 2024,

ARTICLE 2 : La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

BASTIA, le 31 Mars 2025
Le Président de l'ODARC,

U Presidente

Dominique LIVRELLI

